



Mont
Saint
Aignan

Direction générale des services
Nos réf. : DGS-2021
Objet : information Lubrizol

Mont-Saint-Aignan, le 11 mai 2021

Madame, Monsieur,

Le 26 septembre 2019, nous avons tous vécu l'incendie de Lubrizol comme un accident industriel majeur. Durant la catastrophe et les jours qui ont suivi, la Ville a été assaillie de questionnements légitimes des habitants auxquels il était bien compliqué de répondre compte tenu d'une communication de gestion de crise des services de l'État très contestable et amenant une forme de défiance vis à vis des informations transmises.

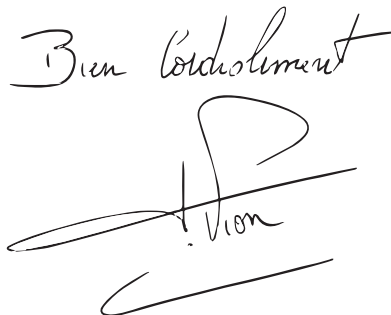
Face à cette situation, la Ville a pris plusieurs initiatives à même de préserver ses propres intérêts, ceux de ses agents et bien évidemment ceux de l'ensemble des habitants.

Ainsi, **dès le 3 octobre 2019**, face aux inquiétudes grandissantes et à la difficulté de disposer d'éléments clairs, nous avons déposé **plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui**. Rapidement, une information judiciaire a été ouverte au pôle instruction de santé publique du Tribunal judiciaire de Paris ce qui a conduit notre commune à se **constituer partie civile le 17 novembre 2020**, ceci afin de faire valoir ses droits à indemnisation des préjudices subis. Cet aspect est toujours en cours et le sera encore probablement pour de nombreux mois.

Enfin, dans le but d'obtenir des informations émanant d'expertises incontestables et donc indépendantes, nous avons souhaité déposer **un référé expertise auprès du tribunal administratif le 11 octobre 2019, ce dernier a répondu favorablement à notre requête en nommant un expert. Il faut souligner que nous sommes la seule commune à avoir engagé cette démarche.**

L'expert missionné a procédé à la réalisation de 14 prélèvements (4 sondages sous le panache, 8 proches de la limite du panache, 2 plus éloignés dits prélèvements témoins) et a pu rendre ses conclusions. L'ensemble des élus a été informé de celles-ci le 3 mai dernier, nous voulons que vous en soyez aussi destinataires.

En conclusion, l'évaluation sanitaire réalisée indique **des niveaux de risques sanitaires inférieurs aux seuils de référence** pour les usagers des espaces publics retenus dans l'analyse. Il n'a donc **pas été constaté de risque sanitaire en relation directe et certaine avec l'incendie survenu le 26 septembre 2019**, ce dont nous pouvons tous nous féliciter. Cette conclusion permet de nous sentir rassurés en ce qui concerne l'impact direct de cet incendie. Vous trouverez le rapport d'expertise complet sur le site de la Ville www.montsaintaignan.fr

Bien cordialement


François Vion

1^{er} adjoint au maire
chargé des finances
et du développement durable